atelier cité architecture



ville & territoire



ville & territoire

005	Quartier gare
021	Eco quartier & éco-lotissement
047	Centre ville & centre bourg
071	Schéma de cohérence & grand territoire
091	Renouvellement Urhain

Dominique Cico - Bruno Tonfoni 66, rue René Boulanger 75010 Paris, France Tél: + 33 (0)1 42 03 30 04

Fax: + 33 (0)1 42 03 30 07

Courriel: atelier@citearchitecture.fr Site internet: www.citearchitecture.fr

échelle des territoires et du projet urbain.

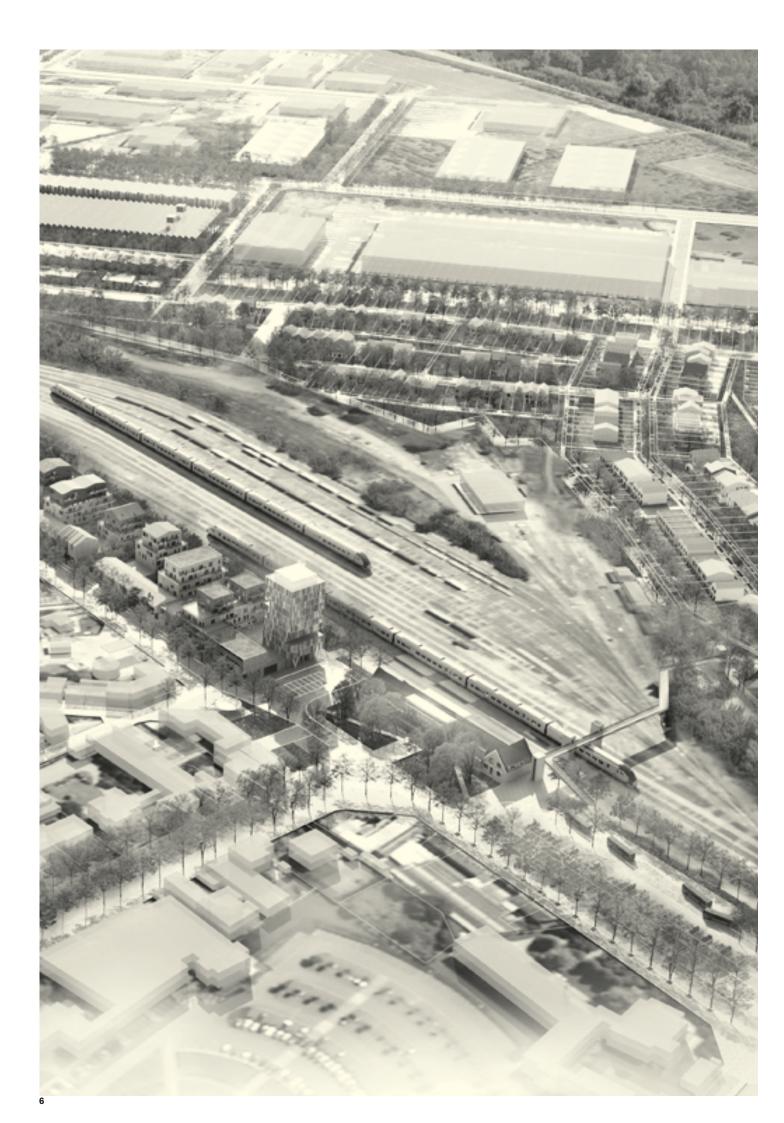
Le groupe d'étude constitué autour d'atelier cité architecture est fédéré par la volonté et l'expérience que les co-contractants ont de travailler ensemble, dans des relations étroites de conception et d'échange, avec une vision transversale concernant l'urbanisme durable et l'approche environnementale.

Nos interventions actuelles dans le cadre de réappropriation de friches naturelles et urbaines nous apportent une connaissance et des expériences croisées enrichissantes sur les problématiques abordées.

Nous regrettons qu'au projet urbain se substitue généralement un urbanisme réglementaire [le PLU], qui n'à aucune efficience en terme de projet et qui reste essentiellement qu'un outil de gestion des droits à bâtir.

Cette confusion est regrettable et c'est la raison pour laquelle nos interventions, dans le cadre d'opérations de renouvel-lement urbain, de reconquête de friche et d'éco-quartier, insistent sur le temps du projet et le dialogue qu'il institue entre les différents acteurs.

Ces interventions précédent la constructibilité à proprement parlé, elles préparent comme dit les interventions futures, ménageant les spécificités des territoires et recherchant les stratégies à mettre en œuvre, pour mettre en évidence les possibles et permettre d'assembler les énergies susceptibles de les mettre en oeuvre.



quartier gare



Etudes préalables à la requalification de la friche BSL à Billy-sur-Aisne et du quartier gare à Soissons

Aisne, 2013-2014

« Recycler les friches »

Maîtrise d'ouvrage: Communauté d'Agglomération du Soissonnais

Architecte/Urbaniste: Atelier Cité Architecture
Programmation et développement économique, mandataire: Seda Bet vrd: Aréa
Surface: 30 ha
Nombre de logement: 900
Montant des travaux: 20M €ht





Ci-dessus et ci-contre : Vue perspective du parvis de la gare réaménagé et du future quartier / Le parvis aujourd'hui, entre friche ferroviaire et objet fonctionnel

Ci-dessous et ci-

contre:
Plan d'aménagement du secteur gare et BSL
/ Vues perspectives







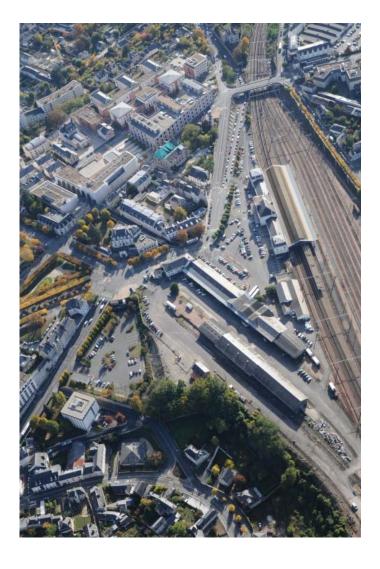


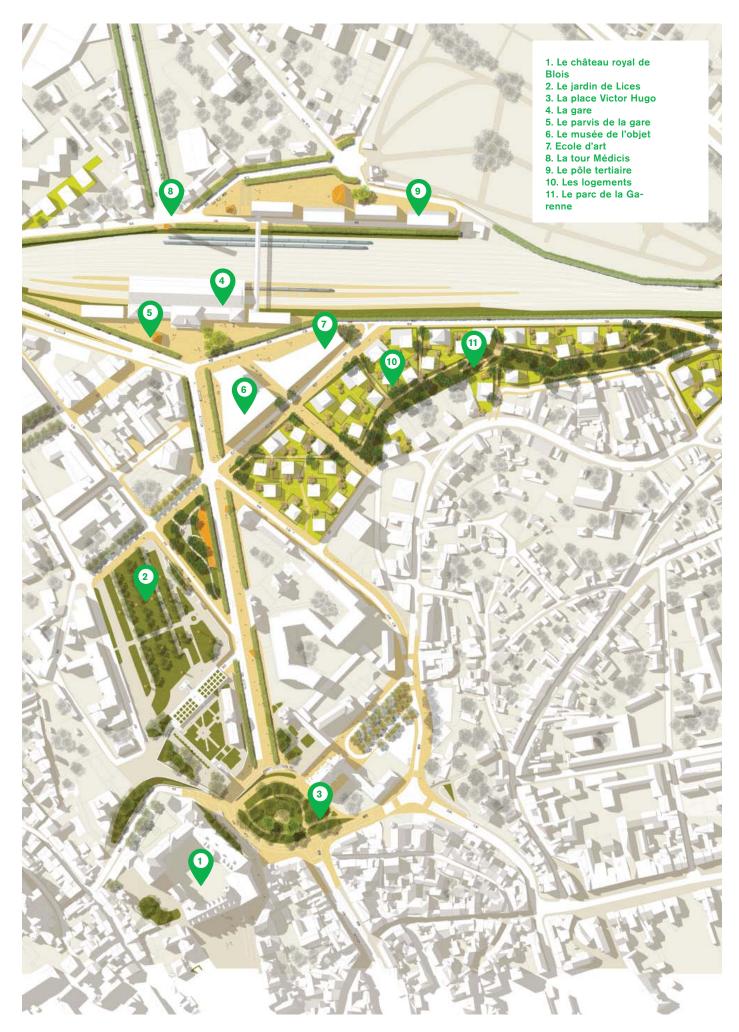


Marché de définition du projet urbain de la gare de Blois

Loir-et-Cher, 2010

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Blois, Grand Blois Développement, Agglopolys • Architecte/Urbaniste, Mandataire : Atelier Cité Architecture • Paysagiste et BET VRD : Atelier LD • Déplacement : R&ra • BET HQE : CSD azur • Programmation : Urban • Surface : 7,5 ha • Nombre de logements : 3000 • Montant des travaux : 16,25M €ht





« S'inscrire dans la continuité de l'histoire de la fabrique de la ville pour conjuguer ville patrimoine et ville environnementale »

Depuis les années 80, le développement urbain Blésois s'est réalisé majoritairement en périphérie de l'agglomération et la persistance d'un taux de construction élevé laisse craindre, à terme, un étalement urbain non suffisamment maîtrisé, et ce d'autant que l'usage des transports en commun est encore insuffisamment répandu.

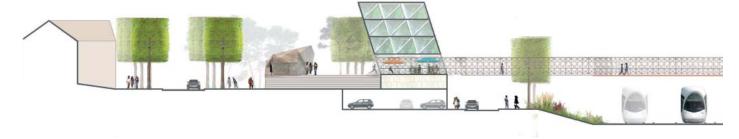
Cette situation n'est pas irréversible et pour cela il est indispensable de s'appuyer sur le recentrage rendu possible par le renouvellement du quartier gare Médicis pour engager le rééquilibrage des politiques urbaines passées et cela en :

- Implantant activités et tertiaires pour conforter la diversification des usages du quartier,
- Aménageant commerces et logement libre [pour répondre à la fuite des grands logements et des activités]
- Complétant l'offre touristico-culturelle pour faire de Blois la porte d'entrée de la vallée de la Loire
- Étendant et confortant le centre ville en rétablissant la continuité des allées François 1er,
- •Franchissant le faisceau ferré et aménageant une façade du pôle multimodal à l'ouest pour ouvrir la gare sur les quartiers nord et l'agglomération,
- et enfin en confortant la continuité de la trame d'espaces publics et paysagers pour ménager un espace qualifiant aux mobilités durables.









Ci-contre et ci-dessus :

Vues axonométriques de l'aménagement proposé / Coupes schématiques





Restructuration du quartier de la gare tgv à Dax

Landes, 2008-2013

Maîtrise d'ouvrage: Communaute D'agglomeration du Grand Dax • Architecte/Urbaniste, Mandataire: Atelier cité architecture • Génie urbain: Sogreah • Bet déplacement: Veloplan • Surface: 14 ha • Montant des travaux: 5,7M €ht



SOUTIEN NATIONAL DANS LE CADRE DU PALMARÈS VILLE DURABLE, ÉCO-QUARTIER 2009



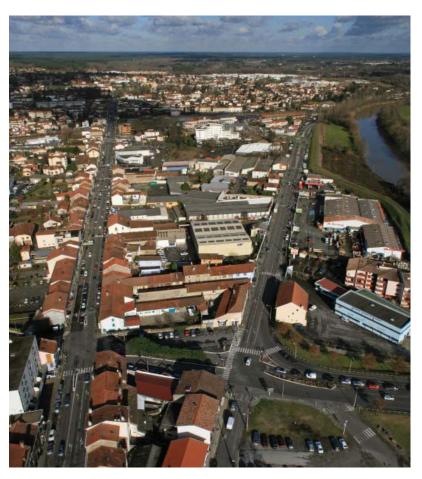


Ci-contre et ci-après: Le quartier de la gare aujourd'hui / Vue axonométrique de l'aménagement, le végétal comme élément de cohérence du quartier / Coupe sur le jardin de la gare





Ci-dessus : Vue axonométrique de l'aménagement , la végétation comme élément de cohérence



« Une promenade luxuriante et exotique pour organiser la restructuration du quartier de la gare en nouveau pôle tertiaire »

Le piéton, élément fondateur du nouveau quartier de la gare

En rapprochant gare et transports urbains, le quartier constitue un lieu d'intermodalité qui organise un territoire fondé sur une mobilité réfléchie et maîtrisée à l'échelle de l'agglomération.

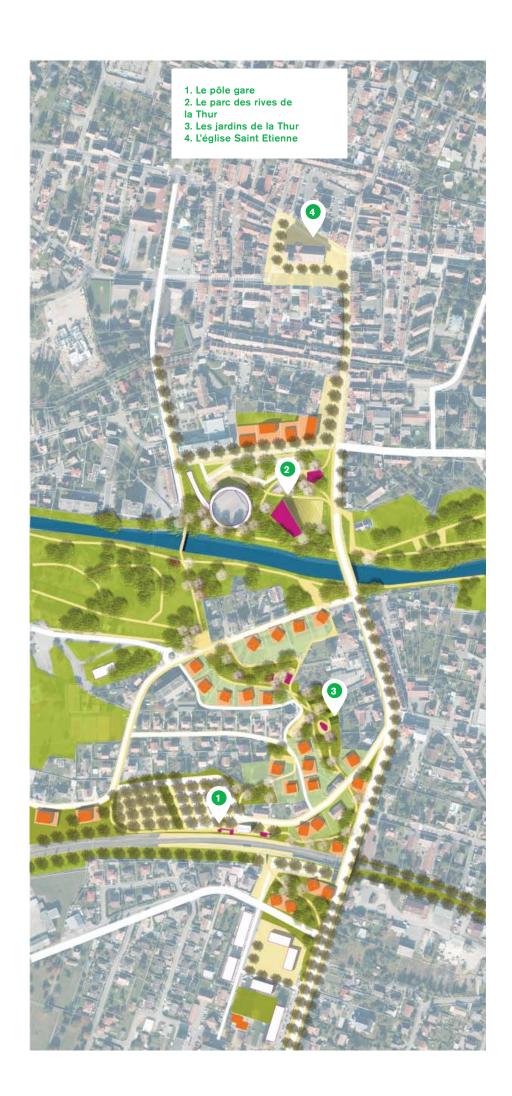
Un aménagement au fil de l'eau

Qu'il s'agisse du fleuve, l'Adour ou des eaux souterraines aquifères, l'eau a structuré l'urbanisme de Dax et son développement économique.

Le projet propose un aménagement en prolongement de cette édification au fil de l'eau : la gestion de l'eau, d'abord contrainte technique devient élément structurant du quartier de la gare. La position d'un collecteur et son accessibilité définissent une zone non aedificandi qui correspond à un talweg naturel.

Une promenade qui structure le territoire.

Ce talweg s'impose comme le support d'une promenade qui relie la gare au centre ville et qui plus largement participe à l'organisation du réseau dédié aux mobilités durables.



Réflexions sur le quartier gare élargi, aménagement d'un nouveau quartier de ville à Cernay

Haut-Rhin, 2010

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Cernay · Architecte/Urbaniste, mandataire: Atelier Cité Architecture • BET VRD: Sinbio • Bet Déplacement: Véloplan

• Bet HQE: Terranergie • Programmation: Ecodev Conseil • Surface: 30 ha

. Montant de travaux: 3,9M €ht





« la Thur et ses rives peuvent devenir un élément fédérateur, liant le centre ville existant et la gare de part et d'autre de la rivière, des espaces se trouvent en mutation progressive. L'arrivée du tram-train, l'aménagement de berges de la Thur va sans doute accélérer ce mouvement»

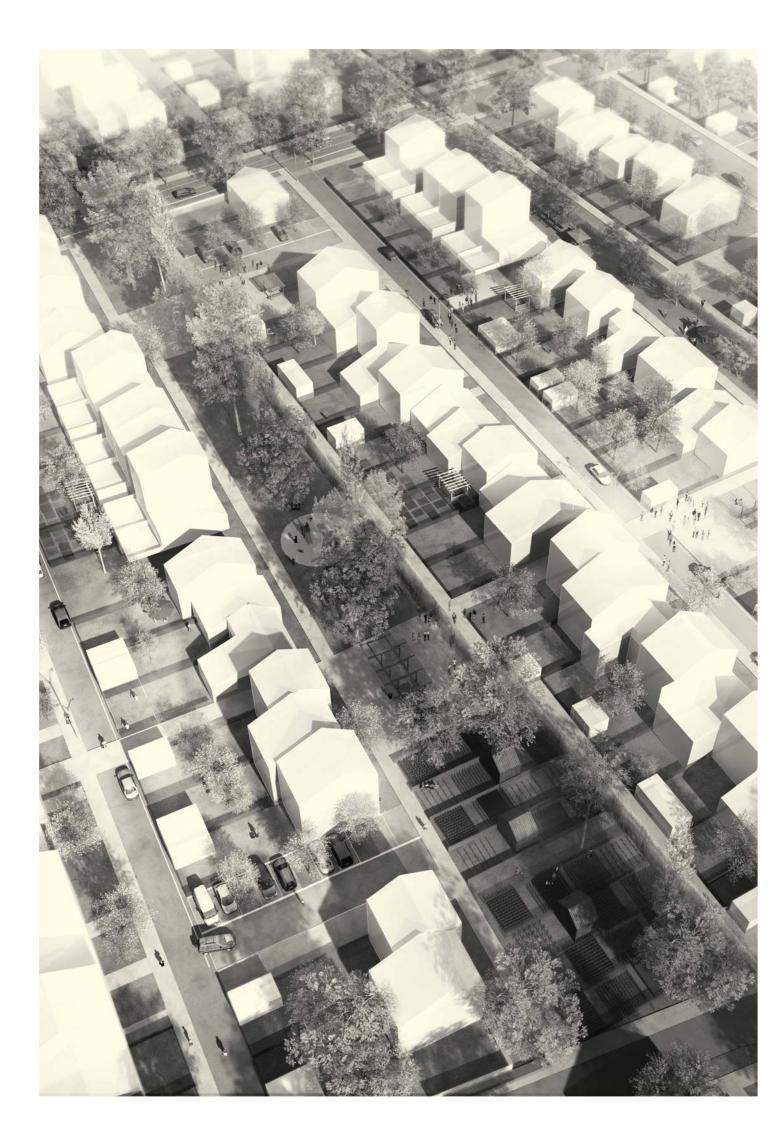
L'arrivée du tram-train Mulhouse-vallée de la

- L'aménagement d'une ligne à fort cadencement bouleverse l'accessibilité de Cernay et plus largement de la vallée de la Thur.

Cette « nouvelle donne » questionne les modes de déplacement des 60 000 personnes qui se trouvent à moins de 10 minutes de la station des rives de la Thur.

- · La position de la station se trouve désormais au centre du territoire impacté par l'arrivée de cette nouvelle offre de déplacement avec :
- au nord le centre ville
- à l'ouest les équipements de loisirs
- à l'est les quartiers d'habitations, les équipements scolaires et le secteur industriel
- au sud les différents quartiers d'habitat et le secteur commercial

Ci-contre: Plan de l'aménagement / Vues



éco-quartier & éco-lotissement

Projet d'aménagement d'un nouveau quartier à Marckolsheim

Haut-Rhin, 2015



« Le fragment comme unité d'intervention. »







Ci-contre et ci-dessous : Vues perspectives du nouveau quartier, «le quartier des vergesr»





Ci-contre:

Vue axonométrique du projet. Entre habitat individuel, habitat intermédiaire et collectif pour une nouvelle densité



Projet d'aménagement du quartier des Ligerais à Chalonnes-sur-Loire

Maine-et-Loire, 2009-2016

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Chalonnes sur Loire, CAUE 41 · Architecte/Urbaniste, Mandataire: Atelier Cité Architecture BET VRD: Atelier LD · Bet environnemental: CSD Azur · Surface: 7ha · Nombre de logements: 100 · Montant des

travaux: 2,2M €ht



«NOMINÉ AU PRIX DÉPARTEMENTAL DE L'URBANISME DURABLE 2009, DU MAINE ET LOIRE»





















Ci-dessus : Un projet en limite de paysage / Premières plantations et premières réalisations

« Un site en limite de deux paysages. Penser la ville en s'appuyant sur la géographie. »

Il ne s'agit pas de reconstruire la ville historique mais bien de rechercher les moyens d'affirmer une nouvelle manière de prendre en compte l'identité des territoires pour construire un urbanisme, sensoriel et hospitalier qui met l'environnement au centre de l'aménagement. Mettre l'environnement au centre de l'aménagement, c'est proposer par exemple de s'appuyer sur la géographie, la topographie et le climat pour penser la ville.

« Le projet repose sur la trame végétale existante qu'il entend conforter et sur laquelle il s'adosse en aménageant un nouvel « écosystème ». L'espace est recomposé dans le principe de chambres bocagères" affectées soit à l'habitat, soit aux espaces ouverts, soit aux réserves foncières. Ainsi, l'espace public et le patrimoine végétal à gestion publique constituent l'ossature du quartier et lui donnent sa cohérence dans le « grand paysage », caractéristique majeure du site. Le maillage végétal participe aussi de l'ouverture sur les quartiers environnants et la persistance de sa relation avec le paysage de la vallée, deux chambres étant affectées à des usages ouverts aux habitants, terrain de sports et jardins familiaux.» (CAUE 49 in habiter autrement)





Ci-dessus : Plan d'aménagement dicté par la gestion des eaux pluviales / Détail du pôle commercial



Aménagement d'un éco-quartier sur une zone de 40 hectares à Staffelfelden

Haut-Rhin, 2009-2020

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Staffelfelden • Maitrise d'ouvrage déléguée: Adauhr • Architecte/Urbaniste, Mandataire: Atelier Cité Architecture • BET Hydraulique: Sinbio • BET Hqe: Terranergie • BET Déplacement: Véloplan • BET Programmation: Ecodev Conseil • Surface: 40 ha • Nombre de logements: 450 • Montant des travaux: 25M €ht



« De la cité jardin à la ville paysage »

Initié par le CG 68 dans le cadre de l'appel à projet consacré à l'étude de quartier innovant, l'aménagement d'un écoquartier à Staffelfelden doit être l'opportunité de recomposer le territoire communal pour le fédérer et dans la continuité des concepts qui ont fondé la cité jardin existante poursuivre la fusion de la ville et de la citadinité dans la nature sous la forme d'une attractive et durable « ville-paysage ».

Scindée en deux par la vallée Thur et la voie de chemin de fer, la cité et le bourg situés en vis à vis composent un territoire singulier.

Une cité jardin à la campagne

La cité Rossalmend constitue un ensemble urbain caractéristique des cités jardins [cité ouvrière] du début du siècle. Si à l'origine, expression d'un projet « urbain» global, elle « fonctionne » avec les mines de potasse [carreau Marie Louise], force est de constater que l'équilibre initial qui faisait de cet ensemble urbain associant travail, logements, équipements, un « établissement humain durable »,



Ci-dessus et ci contre: Vues perspectives de l'aménagement / Coupe transversal schématique









Ci-dessus :

Plan d'aménagement, entre conservation et nouvelles constructions



Ci-dessus : La caserne aujourd'hui



Aménagement d'un éco-quartier sur le territoire d'une caserne désaffectée à Pont Sainte-Marie

Aube, 2008-2010

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Pont-Sainte-Marie · Architecte/Urbaniste, Mandataire: Atelier Cité Architecture · Paysagiste: Cap Paysages · BET HQE: CSD Azur · Déplacement: Véloplan · Programmation: Ecodev Conseil · Surface: 18 ha · Nombre de logements: 800 · Montant des travaux: 10M €ht

« De la cité pavillonnaire au parc habité »

L'éco quartier du Moulinet ne peut être pensé sans questionner le rôle à lui attribuer à l'échelle de la commune, sans questionner sa place dans la nouvelle organisation de l'agglomération et sans penser les relations qu'il doit tisser avec le milieu existant. Le principe d'aménagement que nous proposons, plutôt que de revendiquer une éco-identité autarcique, entend affirmer la nécessité d'insérer cette nouvelle pièce dans le territoire au travers de trois actions structurantes :

- 1. S'appuyer sur les aires naturelles pour définir la structure du nouveau quartier.
- S'appuyer sur le tissu pavillonnaire pour aménager un quartier attractif dont la densité est optimisée au regard de sa situation dans l'agglomération.
- 3. S'appuyer sur la structure urbaine existante pour articuler le nouveau quartier à son environnement et en définir le maillage viaire et fonctionnel.

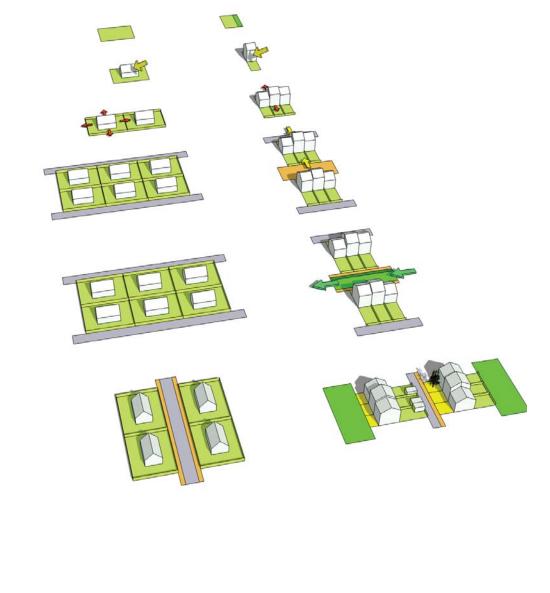


Ci-contre:
Vue perspective d'une rue
du futur quartier

Ci-dessous : Vue axonétrique/ Décomposition en fonction des différentes typologies proposées









Projet d'aménagement d'un nouveau quartier de ville à Issenheim

Haut-Rhin, 2009

Maîtrise d'ouvrage: Ville d'Issenheim • Architecte/Urbaniste, Mandataire: Atelier Cité Architecture • Paysagiste: Cap Paysage • BET environnemental: Csd Azur • Bet déplacement et mobilité: Veloplan • Surface: 5 ha • Nombre de logements: 150 • Montant des travaux: 2,9M €ht



« Le développement durable n'est pas une mode »

Le développement durable est en vogue. Toutes les collectivités, quelles que soient leur taille, se sentent concernées. Cependant enjeux et cibles sont définis à partir de la ville constituée et dense et il est tout à fait possible pour ces territoires d'en définir les contours et de les exemplifier au travers d'expériences reconnues qui permettent en retour d'en évaluer l'intérêt.

Pourtant pour peu que l'on s'écarte de ce modèle, et si on veut décliner ces expériences, alors on doit reconnaître que les caractéristiques mêmes des petites collectivités locales sont pour le moins défavorables :

- Faible densité.
- Peu ou pas de transport en commun.
- Territoire organisé en fonction des possibilités offertes par l'automobile.
- Peu ou plus de mixité fonctionnelle.
- Peu ou pas de mixité sociale.
- Peu ou pas d'équipements culturels et commerciaux.

En revanche, leur échelle même favorise une mobilisation plus directe des acteurs locaux et des habitants autour d'objectifs partagés et permet la mise en œuvre d'opérations qui, plus visibles, exerceront un meilleur effet de levier. Ces territoires représentent pourtant :

- 36 244 communes, du village de moins de 50 habitants aux communes péri-urbaines en passant par les bourgs centre en milieu rural.
- 32 millions d'habitants, soit 50,3 % de la population française.

Soit autant de pourcentage du territoire pour lequel il est indispensable de définir une déclinaison pertinente et opérationnelle des cibles de l'aménagement durable.



Ci-dessus et ci-contre :

Vue axonométrique du nouveau quartier /Une prairie comme espace public en articulation entre la ville existante et le nouveau quartier











Ci-dessus : Vue perspective de la place d'arme réaménagée

Ci-dessus :

La place d'arme aujourd'hui

Aménagement du quartier Gérôme à Sarrebourg

Moselle, 2009

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Sarrebourg • Architecte/Urbaniste, Mandataire: Atelier Cité Architecture • Paysagiste: Acte 2 paysage • BET HQE: Sinbio • Conseil en HQE, aménagement et bâtiment: Alter Echo • Génie urbain: Berest • Surface: 12 ha • Nombre de logements: 450 • Montant des travaux: 7,1M €ht



Ci-dessous:

Vue axonométrique de la caserne réaménagée

Ci-dessus :

La caserne Gérome



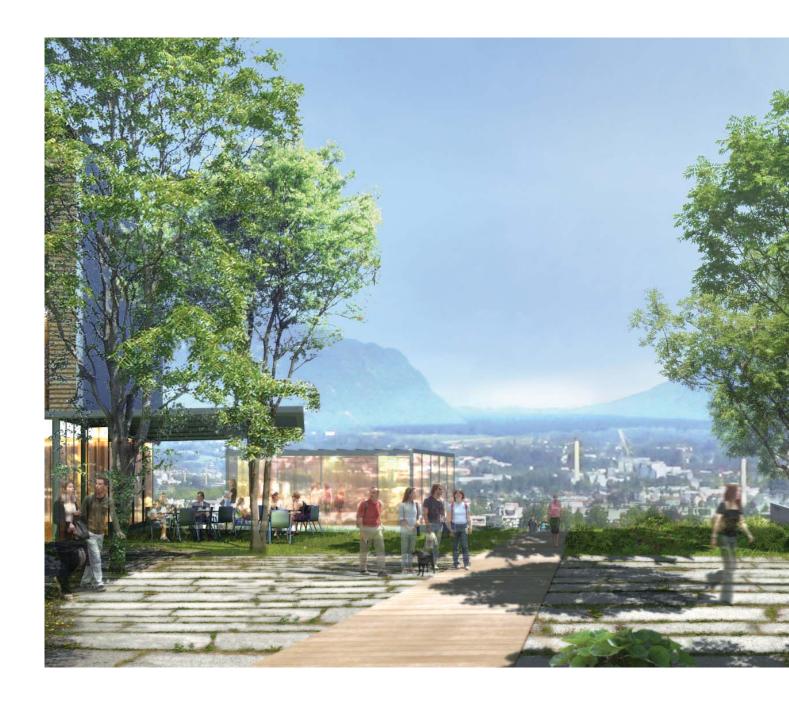
« La ville trouve une nouvelle cohérence par la création d'un lien remarquable à l'échelle du territoire

Dans un contexte où le territoire de la Sarre regroupe de nombreux projets d'envergures. celui de la caserne militaire Gérôme représente un pari considérable à l'échelle de la ville et de son agglomération. Son aménagement est un véritable enjeu par sa taille, ses 12 hectares avoisinant les dimensions du centre ville, et par sa situation géographique limitrophe du centre historique. La topographie contribue à faire de ce site un lieu singulier offrant une perspective sur le grand paysage de la Sarre. La qualité du patrimoine architectural et urbain est aussi un atout et une ambition du nouveau quartier. La qualité de vie est assurée par les rénovations et les constructions du site qui s'appuient sur cet héritage et sur le plan allemand de 1907 pour construire le projet.

Du jardin au Parc de la Liberté.

La ville peut trouver une nouvelle cohérence par la création d'un lien « remarquable » à l'échelle du territoire, qui est à la fois le trait d'union entre le centre historique et la ville d'aujourd'hui, le fil conducteur de la composition spatiale du territoire mais aussi une nouvelle façon d'habiter la ville. C'est cette idée de ville durable qui organise alors l'aménagement du quartier Gérôme. Ce pari d'un « éco-quartier » trouve un écho à l'échelle de Sarrebourg.





Aménagement d'un éco quartier de 1000 logements au cœur du bocage Savoyard, le plateau de Villeneuve à Cognin

Savoie, 2007

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Cognin • Architecte/Urbaniste, Mandataire: Atelier Cité Architecture · Paysagiste: Cap Paysages • BET HQE : CSD Azur • Surface du périmètre de réflexion : 80 ha • Surface du périmètre opérationnel: 21 ha • Montant des travaux: 13,8M €ht

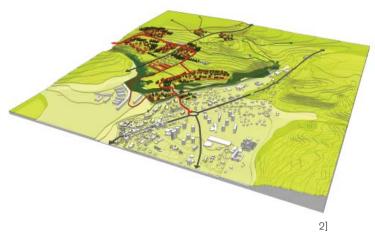


Ci-dessus :Du plateau de Villeneuve vers la vallée





Ci-dessus: Vues axonométriques du plateau de Villeneuve avant 1] et après réaménagement 2]





Ci-contre et ci-dessous :

Plan d'aménagement du plateau de Villeneuve / Le plateau aujourd'hui / Vue perspective d'un hameau



« L'aménagement du plateau de Villeneuve interroge les modes d'urbanisation de la montagne »

Notre proposition vise à conforter le bocage existant et à l'étendre de manière à ce qu'il structure l'urbanisation du plateau de Villeneuve en un archipel :

- **1. De « hameaux indépendants »** confortant espaces naturels et agricoles.
- **2. De « hameaux équipés »** supportant la mixité fonctionnelle du nouveau quartier.
- **3. De « hameaux actifs »** apportant activités commerciales et services nécessaires.
- 4. De « hameaux pratiques » dotés d'équipements de proximité et utiles à d'autres communes: groupe scolaire, crèche, halte garderie et équipements sportifs proches du centre ville et du pôle universitaire sur un plateau bien exposé.
- 5. De « hameaux attractifs et ouverts »
 Leur densité s'inscrit dans un cadre de
 développement durable, avec des ensembles
 resserrés et compacts, afin de contenir
 l'étalement urbain, d'économiser infrastructures
 et réseaux, et de limiter leur empreinte
 écologique.





centre ville & centre bourgs



Greffe urbaine du centre bourg de Brignon

Gard, 2010-2011

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Brignon - Maîtrise d'ouvrage délégué : DDT - Architecte/Urbaniste, Mandataire : Atelier Cité Architecture - Programmation : Ecodev Conseil -Surface : 6850 m² - Montant des travaux : 580 000 €ht

« Mettre les espaces publics en réseau »

La requalification d'une friche agricole en limite du centre ainsi que la nécessité de reconstruire l'hôtel de ville offre l'opportunité de questionner la nature des espaces publics centraux, leur destination et leur hiérarchie. Il s'agit donc de tirer partie de cette opportunité pour envisager une réponse lieu où pourront s'exprimer les usages de la vie quotidienne de ses habitants.

Saisir l'opportunité d'aménager le parvis des équipements

La place de la Liberté et les espaces publics adjacents forment un vaste parvis qui par leur continuité, lient anciens et nouveaux équipements.

Par ses dimensions plus généreuses, ses différentes ambiances (parvis des écoles large et ouvert, place de la mairie plus protégée et intime) le parvis des équipements représente pour la commune de Brignon un véritable espace de sociabilité, de rencontre, d'animation, dédiant aux piétons une place ample et sécurisée.

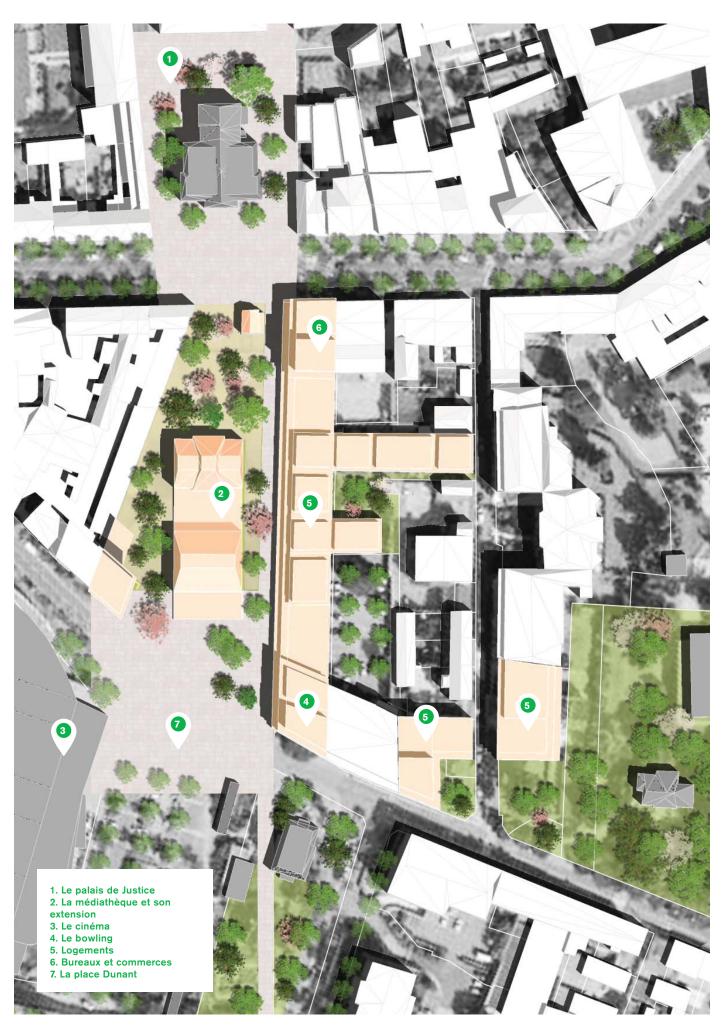
Ci-contre et ci-dessous :

Plan d'aménagement de la « greffe » / Coupe longitudinale









Ci-dessous:

Vue axonométrique de l'ilot Dunant

Ci-contre:

Plan d'aménagement de

Restructuration de l'ilot Dunant, ancien hôtel de la sous préfecture à Mantes-la-jolie

Yvelines, 2009

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Mantes la Jolie • Architecte/ Urbaniste, Mandataire : Atelier Cité Architecture • Programmation : Ecodev Conseil • Surface de l'espace public : 5 735 m² • Montant des travaux : 9,9M €ht • Surface bâti : 18 200 m² • Montant des travaux : 26.2M €ht

« Rechercher le projet inscrit dans le territoire et porté par les lieux »

Articuler clairement l'approche des lieux et des problématiques qui structureront les propositions d'aménagement, déterminer les objectifs à atteindre au regard des spécificités du territoire à aménager, de son histoire et de sa géographie demeure l'enjeu essentiel.

Si nous insistons sur l'identification des lieux et des enjeux, c'est pour affirmer la primauté du local dans la définition d'une stratégie d'aménagement durable et équilibrée. Cependant et préférablement à une analyse du site qui comptabiliserait les plus et les moins, nous proposons d'explorer le territoire au travers d'un questionnement qui interroge lieux et enjeux, dans une dynamique de transformation.

Cette démarche n'est pas simplement analytique. Elle entame d'emblée une démarche de projet et se décline sous la forme de constats et d'orientations, initiant un dialogue qui en construit pas à pas les contours, délimitant progressivement le champ des possibles.





Ci-dessus : Vue axonométrique de l'ilot Dunant réaménagé



Projet d'aménagement du centre-ville de Conflans-en-Jarnisy

Lorraine, 2009

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Conflans-en-Jarnisy • Maitrise d'ouvrage déleguée: Semercli • Architecte/Urbaniste, mandataire: Atelier Cité Architecture • Paysagiste: Acte2 paysage • Bet Environnemental: Sinbio • Bet déplacement: Véloplan • Surface: 9,1 ha • Montant de travaux: 5,7M €ht











Ci-contre:

Plan d'aménagement du bourg / Coupes de principes sur le cours des fêtes et le paquis des





« Définir une stratégie urbaine mise en oeuvre par des actions réalisables à court et moyen terme »

Cette articulation entre court et long terme, ambition et réalisme, pragmatisme et utopie, permanent et événementiel nous semble indispensable. Cette façon de penser le projet est à la fois une garantie d'adhésion des acteurs de la vie civile et l'expression d'une réelle volonté de transformation de la ville, qui peut s'exprimer immédiatement et à moindre coût.

Il s'agit dans un premier temps de proposer une stratégie sous la forme d'un plan guide qui permettra dans la durée de recomposer le centre-ville. De nombreux éléments de géométrie et de dimensionnement devront encore évoluer s'il s'agissait de mettre en œuvre ce projet. Il est cependant important de hiérarchiser:

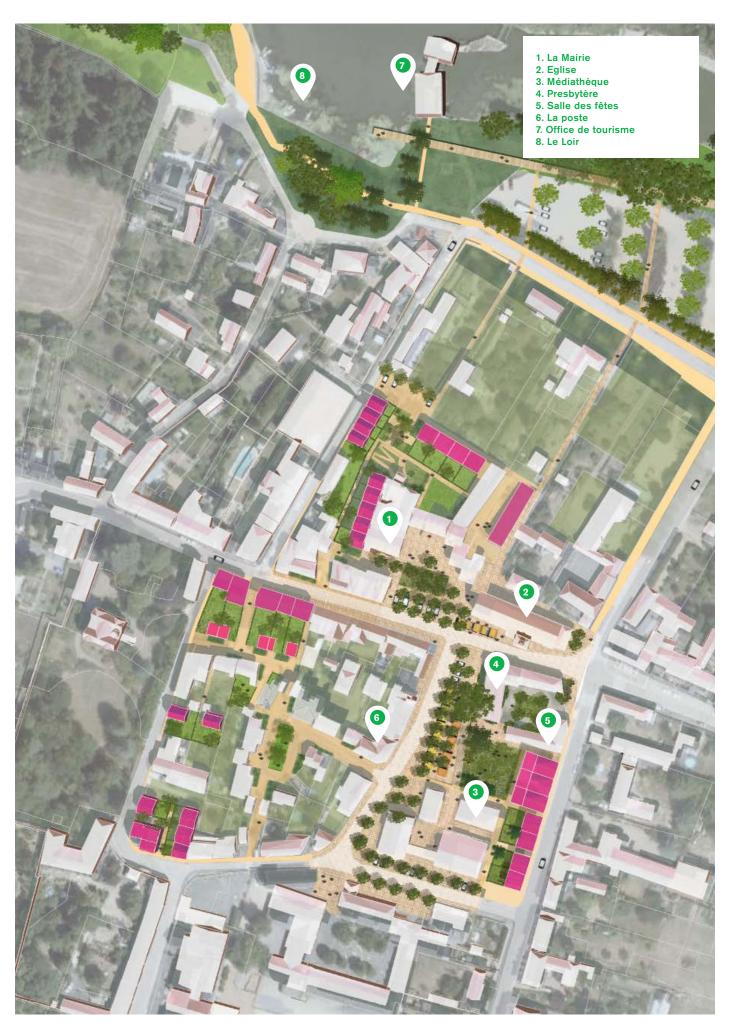
Ce qui est structurel et fondamental dans la conception du projet :

• Le principe de la trame « urbaine » qui articule paysages naturels et urbains. L'organisation proposée définissant une stratégie de reconquête permet d'étendre et de sécuriser le domaine du piéton.

Ce qui sera adaptable et ajustable dans le développement du projet et sa réalisation :

- La position et la géométrie de la trame urbaine et paysagère.
- La composition de la trame d'espace public et son adaptation fine au contexte.
- La position, la dimension et la géométrie des édifices
- L'adaptation à la programmation des équipements qui devra en préciser le contenu et les limites possibles.





Concours départemental d'urbanisme pour l'aménagement du centre bourg de Villevêque

Maine-et-Loire, 2010

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Villevêque • Maîtrise d'ouvrage déleguée: Caue 49 • Architecte/Urbaniste, mandataire: Atelier Cité Architecture • BET VRD: Atelier LD • Surface

du jardin: 2 ha • Montant de travaux: 2.5 M €ht

« Petit bris-collages urbains »

d'agir avec discernement : c'est-à-dire adapter, couper, substituer, compléter, afin de tirer au mieux parti de l'identité des lieux pour conforter des usages que par nature ils seraient susceptibles d'accueillir.

C'est bien cette « manière » d'envisager le projet qui, à notre sens, doit permettre de répondre aux ambitions de la commande : aboutir à un aménagement économiquement

Au regard de la situation existante, il s'agit

L'enjeu essentiel de l'étude s'articule autour de la recomposition du paysage urbain en termes :

viable apportant une réponse concrète aux questions sociétales et environnementales.

- de logements et d'espaces domestiques.
- · d'espace public et d'équipements.
- et enfin de loisirs et d'espaces naturels.

Ces questionnements se portent respectivement sur des territoires spécifiques :

- le logement interroge la nature et la destination des intérieurs d'îlots, espaces intimes plus particulièrement dédiés à l'habitat et qui organisent l'interface entre la sphère publique et la sphère domestique. Territoires propres à cette situation de centre-bourg qui s'articulent entre ville et domesticité et qui identifient un paysage apaisé dédié aux logements, aux piétons et au dialogue social.
- les équipements et plus largement les services font référence à l'espace public, puisqu'ils s'adressent à tous et qu'ils se doivent d'être clairement identifiables et accessibles par tous.
- Enfin les espaces naturels sont principalement dédiés aux loisirs, les berges du Loir offrant un support attrayant et diversifié, facilement accessible depuis le centre de Villevêque.

Cette sectorisation territoriale tire parti de l'identité de chaque lieu dans une synergie paysages/usages qui favorise intensité et partage.



Ci-contre: Plan d'aménagement du centre bourg

ci-dessus :

Proposition d'aménagement du centre bourg par secteur



Projet urbain du clos du bourg, La Chaussée Saint-Victor

Loir-et-Cher, 2007-2014

Maîtrise d'ouvrage: Commune de la Chaussée Saint-Victor, CAUE 41 · Architecte/Urbaniste, Mandataire: Atelier Cité Architecture · Programmation: Urban · Génie urbain: TCI · Surface: 2 HA · Nombre de logements: 90 · Montant de travaux: 1,995M €ht



Ci-contre et ci-dessus: Vue axonométrique de l'aménagement du clos du bourg / Le clos du bourg aujourd'hui

« Les enjeux de l'étude: pacifier la route nationale, conforter le centre-bourg, installer des liaisons douces »

Proposer une urbanisation endogène. Les pratiques d'urbanisme, qui consistent à recomposer la ville et les villages sur eux-mêmes, c'est-à-dire à construire d'abord à l'intérieur des zones agglomérées plutôt qu'à les étendre, doivent être encouragées. Instrumentalisant une opportunité foncière, le projet propose une réflexion globale et transversale prenant en compte le long terme.

Conforter le centre-bourg. La qualité environnementale d'un nouveau quartier est lié à son inscription géographique. Le projet porte un regard particulier sur les articulations avec les espaces urbains et naturels. Cette démarche insiste sur l'identité du bourg, la continuité du réseau viaire, la mise en valeur des qualités du paysage et le traitement des lisières.

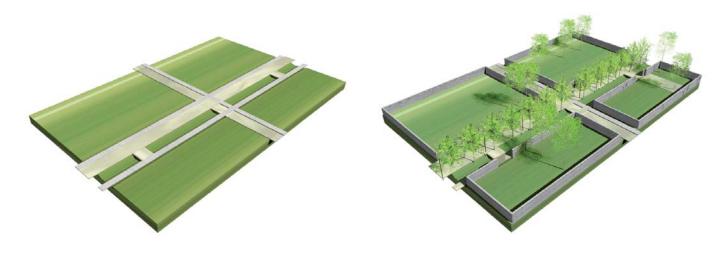
S'inscrire dans la continuité de constitution du territoire Chausséen. Les espaces extérieurs et l'architecture d'un quartier recouvrent des usages et des statuts divers du plus privé (terrasses, loggia, jardins) au plus public (la voie, la place). Ces espaces, qui proposent des formes et des ambiances diverses (prairies, vergers, mail, rue), constituent l'identité communale, accordant intimité et vie communautaire.





SOUTIEN NATIONAL DANS LE CADRE DU PALMARÈS VILLE DURABLE, ÉCO-QUARTIER 2009



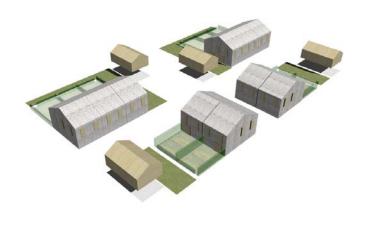


Mise en place d'un tracé viaire

Des clos dans le clos



Ci-dessus : Le clos du bourg aujourd'hui





Entre habitat individuel et habitat intermédiaire

Le clos réaménagé



Ci-dessus :Plan d'aménagement du clos du bourg



«quelque chose qui était déjà là» Peter Handke

Economiser le foncier est un élément déterminant du développement durable. Dans les Vosges, la petite commune de Combrimont a fait le choix courageux d'urbaniser des terrains inoccupés au centre plutôt que de créer un lotissement périphérique

La disponibilité d'un foncier ne justifie pas à elle seule, la pertinence d'une extension ex nihilo. Compléter le village est la véritable démarche innovante. Son espace doit s'équiper au fur et à mesure en fonction de l'évolution du progrès technique et des besoins. Les nouvelles maisons s'installent le long des voies existantes sur les parcelles encore disponibles là où sont déjà distribuées l'eau, l'électricité et autres aménités urbaines, à proximité des différents équipements existants et à venir. Chaque nouvelle maison est construite sur les sols disponibles en respect des constructions déjà existantes. Ces nouvelles implantations sont réparties sur le territoire communal et réalisées en fonction de la demande. Elles concernent souvent la décohabitation de familles appartenant déjà au village. L'intégration sociale des nouveaux arrivants ne pose pas de problèmes particuliers. La construction de chaque maison n'entraîne pas de surcoût d'aménagement majeur, les réseaux existants sont seulement prolongés et complétés. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, expérimenter et innover consiste bien aujourd'hui à reconstituer un savoir-construire la maison dans un village...





Projet de village à Combrimont

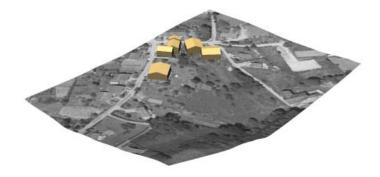
Vosges, 2005-2008

Maîtrise d'ouvrage: Commune de Combrimont • Maître d'ouvrage délégué: Société d'Equipement Vosgienne, PNR des ballons des Vosges • Architecte/Urbaniste, Mandataire: Atelier Cité Architecture • Paysagiste: Cap Paysages • Génie urbain et environnement: Séfiba • Communication: Ubiscène • Surface: 10 000m² • Nombre de logements: 20 • Montant de travaux: 200 000 €ht

Ci-contre :



1x20 ≠ 20x1
(Théorème de Combrimont)



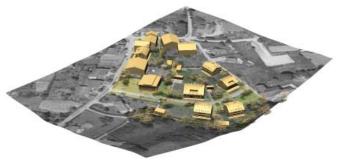




2008 / 1ère phase de densification







2012 / 2ème phase de densification

2016 / 3ème phase de densification

étude de définition

Ci-dessous : Le coeur de village aujourd'hui / Vue perspective du projet d'aménagement / Les maison bloc, réinterprétation contemporaine des fermes Vosgiennes



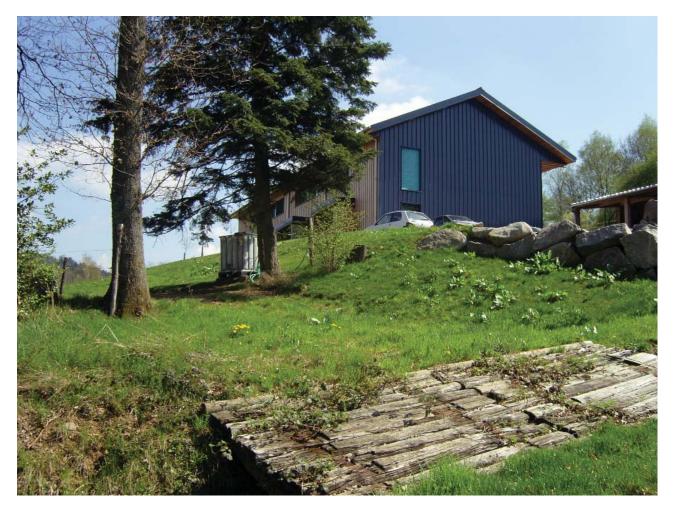




Ci-dessous : Vue perspective du projet d'aménagement / Plan d'aménagement du coeur de village









Ci-contre et ci-dessus :

Vues de la première maison de 4 logements réalisée en 2008 par R. Colin pour le compte du Toit Vosgien





Régis Colin architecte



LAUREAT DES TROPHÉES HABITAT & BOIS 2009

atelier cité architecture

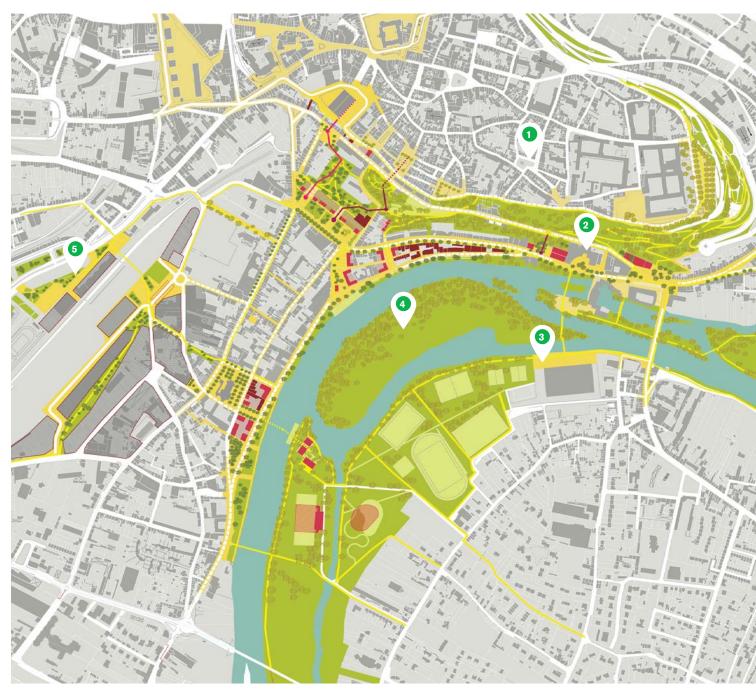


MENTION AU PRIX CITOYEN UNSFA 2005





schéma de cohérence & grand territoire





Etude de cohérence et de programmation urbaine à Angoulême,

Charente, 2010-2011

Ci-dessus et ci-contre:

Schéma de cohérence des bords de la Charente / Vue axonométrique de la mise en relation de la ville haute et de la ville basse Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Angoulême • Architecte/ Urbaniste, Mandataire : Atelier Cité Architecture • BET vrd : Ateve Ingenierie • BET déplacement : Veloplan • Programmation : Ecodev Conseil · Surface : 200 ha • Montant

de travaux : 11,5M €HT







« Un territoire de ruptures qui doit apprendre à tirer parti de sa diversité et de ses contradictions »

Au regard de la diversité des situations, l'idée que le schéma d'aménagement recherché ne pourrait se dessiner qu'avec les éléments déjà en place s'est rapidement imposée et dans ce contexte particulier, procéder à rebours pour aller du détail vers le global et construire un territoire plus cohérent au travers d'actions singulières s'est révélé être la démarche adaptée aux lieux et aux enjeux.

La stratégie : définir les termes de la cohérence

L'étude de ces projets situés a mis en évidence une grammaire commune qui énonce les termes de la cohérence articulant continuité spatiale et temporelle et complémentarité des fonctions et des usages. Ces termes organisent nos propositions et en structurent la cohésion dans la durée.

Les outils : un plan guide pour structurer et activer les projets d'aménagements sectoriels

C'est ce qui s'exprime au travers d'un plan guide qui propose des scénarios possibles de métamorphoses lieu par lieu, construisant ainsi point par point les contours d'un projet d'ensemble et définissant tout à la fois :

- une stratégie globale et cohérente,
- les niveaux et lieux d'intervention,
- une stratégie programmatique, et inscrivant ces projets sectoriels dans une démarche environnementale, à l'échelle du territoire et de l'agglomération.

Cette cartographie des projets permet à la fois d'activer les phases opérationnelles, en fonction des possibles et des urgences, tout en veillant à la cohérence d'actions sectorielles qui s'inscrivent dans une logique territoriale.

Les actions : du dialogue compétitif au dialogue constructif

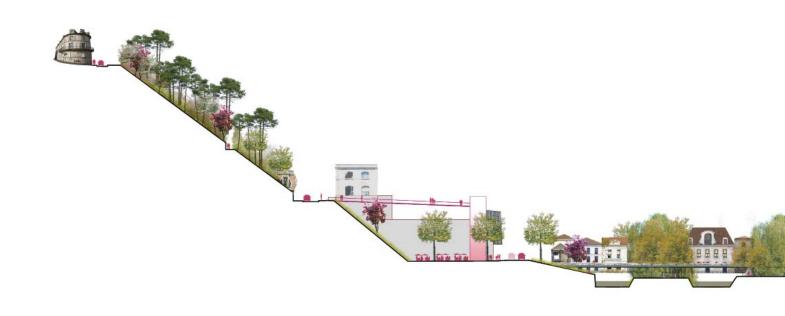
Le plan guide propose des scénarios possibles croisant termes et territoires, ces scénarios doivent et devront encore être débattus, questionnés, adaptés aux nécessités et urgences du moment.

C'est le rôle des termes de la cohérence qui définissent les grands enjeux autour desquels le plan guide devra se reconstruire étape par étape.

C'est aussi le sens de la mission que nous entendons vous proposer et qui à notre sens tient plus de l'accompagnement et de la stratégie que d'une mission ponctuelle.



Ci-dessus : Vue perspective des aménagements au bord de la Charente





Cidessus et ci-dessous:
Vue perspective de
l'ascenseur urbain au niveau
de l'ancien site EDF / Coupe
transversale du plateau vers la
vallée de la Charente







Ci-dessus :

Vue perspective du second ascenseur urbain mettant en relation la ville haute et les bords de la Charente





Projet de quartier « Grand Sud », site de l'Etamat à Dijon

Bourgogne, 2007

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Dijon • Architecte/Urbaniste, Mandataire: atelier cité architecture • Paysagiste: In situ • Génie urbain: Csd azur • Programmation: Urban • Surface du périmètre de réflexion: 300 ha • Surface du périmètre opérationnel: 100 ha • Nombre de logements: 3900



« Un paysage et une géographie façonnés par l'eau pour requalifier le quartier Grand Sud »

Pour valoriser le foncier important et disponible dans ce secteur de la ville, il est nécessaire de développer une stratégie globale de changement d'image et d'usages de ce territoire.

Un paysage et une géographie façonnés par l'eau pour requalifier le quartier grand sud

Cette transformation se fonde sur la mise en valeur de ce qui est déjà là : le paysage du canal et de l'Ouche à révéler, la proximité du centre ville, la gare, un pôle à réactiver, et l'avenue Jean Jaurès, un grand axe d'entrée de ville pour organiser le quartier Grand Sud.

Cet entre-deux, entre l'Ouche et le canal de Bourgogne, constitue le cœur du projet, la chance de ce secteur pour un changement de valeur et d'image, l'occasion d'un lien fort avec le centre ville, mais aussi avec l'ensemble de l'agglomération.

A la fois coulée verte et corridor écologique, c'est aussi un réseau fluide de parcours doux qui associe les parcours piétons cycles et les déplacements sur l'eau (barques, navettes etc...).

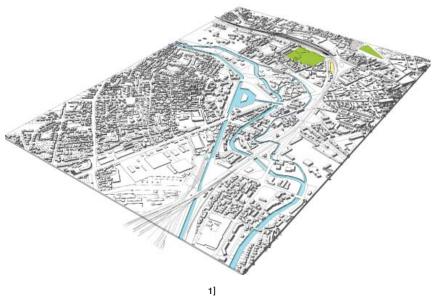
Un grand parc habité, le parc promenade des 2 rives, constitue l'épine dorsale du projet.

Il constitue une aire de loisirs urbaine à l'échelle de la ville, voire de l'agglomération. Cette ville/parc, qui se développe le long du canal et de l'Ouche, accueille les nouveaux quartiers de logements et leurs équipements de proximité, et des programmes ambitieux donnant au quartier une ouverture et un rayonnement dépassant largement ses limites géographiques (la maison du vin, le pôle de recherche, la médiathèque...).

Le paysage naturel, constitué par la présence de l'eau et de ses rives requalifiées et étendues, se développe et s'immisce entre les îlots des nouveaux quartiers de logements, sous forme d'un large réseau de circulations douces et de promenades.







Ci-dessus et ci-contre:
Vue perspective du quartier de la gare / Vues axonométriques avant 1] /après 2] du site de l'Etamat / Plan d'aménagement du quartier de la gare, du site de l'hôpital et du site de l'Etamat









Ci-contre et ci-dessous :

Plan d'aménagement du site / Coupe sur l'ensemble du site de Montières

« Un archipel d'îles urbaines en bord de Somme »

La Somme comme élément fondateur de l'aménagement du quartier :

La Somme structure les géographies de l'agglomération Amiénoise, le projet de requalification de Montières s'appuie naturellement sur les spécificités de ces paysages rivulaires dont les hortillonnages restent une icône attractrive et contemporaine.

Il s'agit d'articuler étroitement le quartier avec son environnement proche, avec la géographie définie par le fleuve et de qualifier celle-ci en affectant aux vastes espaces naturels qui s'en dégagent des usages qui qualifieront la vie des habitants du quartier.

Le régime des eaux définit le territoire, et le nouveau quartier s'y conforme, sans que l'un ne pénalise l'autre, ou s'oppose à l'autre, bien au contraire.

L'environnement comme fédérateur à toutes les échelles du projet :

Habiter à Montières, c'est aussi habiter pleinement son environnement. Ce thème aujourd'hui incontournable ancre l'aménagement futur dans son temps. Le projet proposé intègre cette dimension et la décline à toutes échelles : à l'échelle des logements, à l'échelle du quartier et à l'échelle de l'agglomération.

Site de Montières Est à Amiens

Somme, 2006

Maîtrise d'ouvrage: Ville d'Amiens • Architecte/Urbaniste, Mandataire: Atelier cité architecture • Paysagiste: In situ • Programmiste: Attitudes urbaine • Superficie de l'étude: 14 ha • Nombre de logements: 650

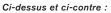




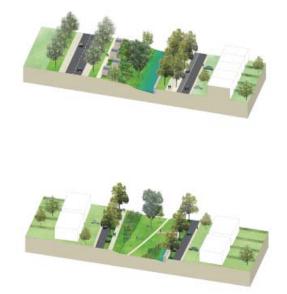








Vues perspectives de l'aménagement, Un réinterprétation contemporaine de la maison Amiénoise / Vues axonométriques du traitement paysager des bords de Somme





Ci-dessus :

Plan d'aménagement du quartier s'organisant autour d'un jardin central

Création d'une ZAC, Secteur Beauregard Quincé à Rennes

lle-et-vilaine, 2004

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Rennes, S.E.M.A.E.B • Paysagiste: Grandeur Nature tm • Bureau d'étude: Betam • Surface: 2 ha • Nombre de logements: 1000 • Montant de travaux: 9,9M €ht



« Des îlots ouverts vers un paysage de jardins »

Le secteur Beauregard-Quincé, situé en continuité de la ZAC de Beauregard mise en chantier depuis 1995, doit être conçu en application des principes du projet urbain de Rennes et des orientations de la charte environementale portée par la communauté d'agglomération. Les objectifs de ces documents concernent le rapport entre la nature et la ville, et la considération de la qualité de l'environnement.



Notre proposition traduit ces exigences en principes d'aménagement, insistant plus particulièrement sur :

- 1. l'articulation claire entre les espaces d'usages et de domanialité différents,
- 2. la hiérarchie des espaces dévolus aux différents types de déplacements,
- 3. la gestion de l'eau de ruissellement support du dessin des espaces publics,
- 4. la maîtrise du paysage acoustique,
- 5. l'ouverture des îlots vers un paysage de jardins,
- 6. le maintien d'un paysage de bocage réinterprété.



Ci-dessus :Beauregard, un paysage de bocage

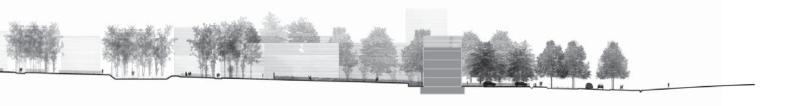


Ci-dessus:

Coupe transversale, un coeur de quartier vert



Ci-dessus : Vue axonométrique du projet d'aménagement





renouvellement urbain





« De la ville moderne à la ville environnementale »

Inscrire le quartier Monplaisir dans une agglomération en mutation vers un territoire durable.

Angers poursuit une politique exemplaire aussi bien en termes de développement durable que de renouvellement urbain. Dans ce cadre les élus se sont interrogés sur le devenir du quartier Mondeplaisir et les actions nécessaires à l'inscription de ce quartier dans les objectifs du Grenelle 2.

Cette étude est l'opportunité de dépasser l'adaptation pour questionner les conditions de la métamorphose d'un quartier d'Angers afin de préparer et d'accompagner les différentes étapes de sa mutation vers un quartier durable, en réseau, mixte, accordé aux enjeux de la ville contemporaine et aux demandes de ses utilisateurs et habitants.

Cette métamorphose conditionne l'adhésion de nouveaux habitants à une ville environnementale, alternative crédible au développement exogène et à la consommation de sol et de matières premières.

Elle représente le futur possible d'un quartier que « disqualifient » aujourd'hui les mutations qui s'opèrent à ses limites.



ATTRIBUTAIRE DE L'ACCORD CADRE

Réaménagement du quartier Monplaisir à Angers

Maine-et-Loire, 2010

Maîtrise d'ouvrage: Ville d'Angers • Architecte/Urbaniste, Mandataire:
Atelier Cité Architecture • Programmation: Urban • BET Génie
Urbain: Atelier LD • Superficie: 67 ha • Nombre de logements démolis:
393 logts • Nombre de logements construits: 695 logts • Montant de
travaux espace public: 49,5M €ht • Montant de travaux démolitions/
constructions: 210M €ht







Vue axonométrique du quartier Monplaisir









Ci-dessus :

Vue axonométrique du quartier Monplaisir / Vues du quartier aujourd'hui



Ci-dessus : Vue axonométrique du quartier Monplaisir



Projet de renouvellement urbain, élaboration d'un plan de référence, Quartier Nord Champratel à Clermont Ferrand

Puy-de-Dôme, 2007

Maîtrise d'ouvrage: Ville de Clermont Ferrand • Architecte/ Urbaniste, Mandataire: Atelier Cité Architecture • Paysagiste: Cap paysages • Programmation urbaine: Urban • BET déplacement: Véloplan • Surface: 30 ha • Nombre de logements: 1500 • Montant des travaux: 7,7M €ht

« La centralité ne se déclare pas. Les dispositifs urbains doivent la rendre possible »

S'appuyer sur la nouvelle donne en terme de mode de déplacement pour structurer des micro-centralités à l'échelle d'un quartier résidentiel.

Le renouvellement de l'offre en termes de déplacement doit être saisi pour reconsidérer ce territoire aux confins des limites communales.

Le tramway peut en être un des leviers principal permettant de composer une nouvelle centralité fondée sur une offre diversifiée (services, commerces, activités).

Cette offre doit être suffisamment souple pour pouvoir s'adapter dans le temps à des usages différents.

La centralité ne se déclare pas. Les dispositifs urbains doivent la rendre possible.

Par exemple, les rez-de-chaussée d'immeuble doivent permettre d'installer des commerces, des activités et des services, mais aussi des logements en fonction des besoins variables au cours du temps. La forme doit être suffisamment ouverte pour permettre d'accueillir des demandes et des besoins divers.

Reconsidérer les affectations foncières pour envisager une densification et une diversification nécessaire à la mutation du quartier.

L'identification d'unité d'intervention circonscrite : l'îlot mutable, dont les dimensions permettent d'établir à termes différents modes d'occupation du sol est un outil indispensable.

À partir de ce socle stable, il sera désormais possible, au gré des opportunités, de gérer dans le temps l'accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles activités.



Vue axonométrique du futur mail



Ci-dessus : Plan d'aménagement du quartier Nord Champratel





Ci-dessus : Vue perspective du futur mail / Coupe schématique sur l'ensemble du quartier





mentions légales

Atelier Cité Architecture 66, Rue René Boulanger 75010 Paris

Tél: + 33 (0)1 42 03 30 04 Fax: + 33 (0)1 42 03 30 07

Courriel: atelier@citearchitecture.fr Site internet: www.citearchitecture.fr

crédits photographiques : Atelier Cité Architecture, Michel Denancé, Joseph Marando, Balloide

Conception graphique: www.christophstolberg.com

Atelier Cité Architecture Dominique Cico - Bruno Tonfoni 66, rue René Boulanger 75010 Paris, France

Tél: + 33 (0)1 42 03 30 04 Fax: + 33 (0)1 42 03 30 07

Courriel: atelier@citearchitecture.fr Site internet: www.citearchitecture.fr